Equipes ressources du département :

Consultations d'évaluation et de traitement de la douleur :

CH Chartres : 02.37.30.38.13
consult-douleur@ch-chartres.fr

CH Dreux : 02.37.51.50.63
Douleur aiguë : douleuraigue@ch-dreux.fr
Douleur Chronique : unitedouleur@ch-dreux.fr

Les équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP) :

EMSP du CH Chartres : 02.37.30.38.46
umsp@ch-chartres.fr

EMSP du CH Dreux : 02.37.51.50.63
idedouleur@ch-dreux.fr

EADSP 28 : 02.37.29.90.77
eadsp28@wanadoo.fr

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Document édité par l'ARESPEL (Association en REseau pour les Soins Palliatifs en Eure et Loir, Comité Départemental de Soins Palliatifs d'Eure et Loir)

arespel@orange.fr - 06 08 04 87 38

Réseau de Soins Palliatifs en région Centre

ARESPEL
Association en Réseau pour les Soins Palliatifs en Eure et Loir

Modèles d'ordonnances

Traitements médicamenteux de la douleur nociceptive

document réalisé par l'EADSP 28
(Equipe d'Appui Départementale de Soins Palliatifs d'Eure et Loir)

à la demande de l'HAD Val de France
validé par le CLUD du CH Dreux

SOMMAIRE

Ordonnance n° 1	Remplacer un traitement antalgique de palier 2 par un antalgique de palier 3
Ordonnance n° 2	Interdoses lors d'un traitement morphinque à Libération Prolongée (LP)
Ordonnance n° 3	Interdoses lors d'un traitement par patch de fentanyl (DUROGESIC®, MATRIFEN®, …)
Ordonnance n° 4	Remplacer le morphinique à libération immédiate par une dose équivalente de morphinique à libération prolongée
Ordonnance n° 5	Remplacer la prise orale de morphine par une dose de la morphine injectable
Ordonnance n° 6	En cas d'inefficacité du patch de fentanyl (DUROGESIC®, MATRIFEN®, …)
Ordonnance n° 7	Remplacer un traitement morphinique par voie orale par une PCA de morphinique
Ordonnance n° 8	Remplacer le patch de fentanyl (DUROGESIC®, MATRIFEN®, …) par une PCA de morphinique
Ordonnance n° 9	En cas de surdosage morphinique avec le patch de fentanyl (DUROGESIC®, MATRIFEN®, …)
Ordonnance n° 10	En cas de surdosage morphinique aigu, utilisation du NARCAN®

Ordonnance n°1 :

Remplacer un traitement antalgique **de palier 2 par** un antalgique de **palier 3**

Utiliser une ordonnance sécurisée

Remplacer le traitement de palier 2 **……** *(codéine, dextropropoxyphène, dihydrocodéine, paracétamol + opium+caféine, tramadol)* **par** une dose équivalente d'un morphinique à Libération Immédiate (L.I.) par voie orale **……** *(ACTISKENAN®, ORAMORPH®, OXYNORM®, SEVREDOL®, …).*

La première dose de morphinique sera prise sans attendre la réapparition de la douleur.
Si **au bout de 1h** la douleur est **soulagée**, prendre **la même dose toutes les quatre heures soit …….. mg**
Si **au bout de 1h** la douleur n'est **pas soulagée**, reprendre une dose de morphinique à libération immédiate puis 3 h après une dose équivalente aux deux doses cumulées **soit …… mg**.

Ordonnance pour 3 jours, à renouveler une fois.

L'évaluation de l'efficacité du traitement étant indispensable, il ne faut pas prescrire pour une durée plus longue.

10mg de morphine per os *= 60mg de dextropropoxyphène (2 gélules) = 30 mg de dihydrocodéine(1/2 cp.) = 30 mg de codéine = 50 mg de tramadol (1 gélule).*

Exemple :
6 gélules de dextropropoxyphène /24h *= 180 mg de dextropropoxyphène /24h =* ***30 mg de morphine /24h****. On pourra donc remplacer ce traitement de niveau 2 par une morphine à libération immédiate de 5 mg / prise jusqu'à 6 fois /24h. (6x5 mg = 30 mg de morphine/24h).*

Exemple :
La personne prend 5 mg de morphine L.I.
Si ***la douleur est soulagée****, la personne reprendra 5mg toutes les 4h.*
Si ***la douleur n'est pas soulagée*** *au bout d'1 heure, la personne pourra reprendre 5 mg de morphine. La prochaine prise ne pourra se faire que 3h après mais à la dose de 10 mg /4h et non plus de 5 mg. Ensuite elle prendra 10 mg de morphine à chaque prise, toutes les 4 heures.*

Dès la prescription d'un traitement par **morphinique**
ne pas oublier d'associer un **laxatif**
et la première semaine un **antiémétique.**

Lorsque le traitement est équilibré, utiliser une morphine à libération prolongée.
Totaliser les doses prises sur les 24h et les répartir en 2 prises à 12h d'intervalle.
(cf. modèle ordonnance n°4)

Ordonnance n° 2 :

INTERDOSES lors d'un traitement **morphinique à Libération Prolongée (L.P).**

Utiliser une ordonnance sécurisée

En cas de réapparition de la douleur malgré la prise de ……..……..…… *(MOSCONTIN®, OXYCONTIN®, SKENAN®, KAPANOL®, …)* morphinique à Libération Prolongée (L.P)**, prendre une « interdose » de ……..……. .** *(ACTISKENAN®, OXYNORM®, ORAMORPH®, SEVREDOL®, …)* morphinique à Libération Immédiate (L.I.), **dosée à ……mg.**

cf. livret « Aide mémoire » : spécialités antalgiques de palier 3.

Si la douleur ne cède pas au bout d'une heure**, reprendre une interdose,** mais respecter ensuite un délai de **3h avant la prise suivante.**

Il est possible de prendre **jusqu'à 6 interdoses par 24h. Au-delà, contacter le médecin** pour qu'il augmente le dosage du traitement de fond.

Soit ……. *(nom du médicament et dosage)*
Jusqu'à …… fois / jour pendant ……..... jours.

Le dosage de l'interdose doit être de 1/6ème à 1/10ème de la totalité de la dose de morphine à libération prolongée prise sur 24h.

Exemple :
Le patient prend 60 mg de ***morphine L.P.*** *à 8h et à 20h, soit* ***120 mg / 24h.***

Si la douleur réapparaît, prendre en plus une interdose de ***morphine L.I. de 20 mg (1/6ème de 120 mg) au maximum.***
Si au bout d'1 heure la douleur persiste, redonner 20 mg de morphine L.I. mais ensuite attendre un délai de 3h avant la prise suivante. Le délai d'action est de 15 à 30 min et la durée d'action est de 4h.

Quantifier le nombre d'interdoses *dont le patient a eu besoin* ***permettra de réajuster le traitement de fond :***

Si le patient a eu besoin de 20 mg de morphine L.I. toutes les 4 h (soit 6x20mg = 120mg pour 24h) en plus des 120 mg /24h de morphine L.P., on pourra proposer de donner ***240 mg de morphine L.P*** *en deux prises soit 120mg le matin et 120 mg le soir, à 12h d'intervalle et autoriser des* ***interdoses de 30 mg ou 40 mg*** *(1/10ème de 240m g= 24mg et 1/6ème de 240mg = 40mg).*

Ordonnance n°3 :

INTERDOSES lors d'un traitement par **patch de fentanyl** (DUROGESIC®, MATRIFEN®, …)

Utiliser une ordonnance sécurisée

En cas de **réapparition de la douleur** malgré le traitement de fond par patch de fentanyl (DUROGESIC®, MATRIFEN®, …) **prendre une « interdose » de morphinique à libération immédiate, par voie orale :**

- ✓ **Soit …… mg**
  (ACTISKENAN®, OXYNORM®, ORAMORPH®, SEVREDOL®, …)

Si la douleur ne cède pas au bout d'une heure, reprendre une interdose. A la prise suivante, 3 heures après, reprendre une dose équivalente aux 2 doses cumulées.

- ✓ **Soit …… µg** *(ACTIQ®)*

Si la douleur ne cède pas au bout de 15 minutes après que le bâtonnet soit terminé, en reprendre un deuxième.
Ensuite respecter un délai de 3 heures avant la prise suivante.
Si plusieurs accès douloureux nécessite plus d'une dose d'ACTIQ, envisager le dosage immédiatement supérieur.

Il est possible de prendre **jusqu'à 6 interdoses par 24h. Au-delà, contacter le médecin pour qu'il augmente le dosage du traitement de fond.**

Soit …… *(nom du médicament et dosage)*
Jusqu'à …… fois / jour, pendant …… jours.

Le dosage de l'interdose doit être de 1/6ème à 1/10ème de la dose orale / 24h de morphinique, équivalente au patch de fentanyl.

Exemple :
DUROGESIC 25µg = 60 mg de sulfate de morphine orale .
*Les **interdoses** seront égales à **10 mg** (1/6ème de 60mg), **au maximum,** de **morphine à libération immédiate** (L.I.).*

DUROGESIC 25µg = 30 mg d'oxycodone L.P.
*Les **interdoses** seront égales à **5 mg** (1/6ème de 30 mg), **au maximum, d'oxycodone L.I.***

Il est préconisé de **faire une titration** pour définir précisément de quelle **dose d'ACTIQ** le patient a besoin :

1. **Commencer** par une unité **d'ACTIQ dosée à 200 µg.**
2. **Frotter la muqueuse interne de la joue** avec 1 unité d'ACTIQ jusqu'à **dissolution complète (15 minutes).**
3. **Attendre encore 15 minutes** supplémentaires.
4. **Si nécessaire, prendre une deuxième unité et frotter la muqueuse interne de la joue pendant 15 minutes, à nouveau.**

- **Soulagement satisfaisant avec 1 unité ?**
OUI : Dose efficace déterminée.
NON : utiliser le dosage immédiatement supérieur (*dosages disponibles : 200, 400, 600, 800, 1200, 1600 µg*).
Si le traitement de plusieurs accès douloureux paroxystiques consécutifs requiert plus d'une unité d'ACTIQ par accès, il convient d'envisager de passer au dosage immédiatement supérieur.

Ordonnance n°4 :

Remplacer le morphinique à libération **immédiate par** une dose équivalente de **morphinique à libération prolongée.**

Utiliser une ordonnance sécurisée

Remplacer le morphinique à libération immédiate (L.I.) **……..……** *(ACTISKENAN®, ORAMORPH®, OXYNORM®, SEVREDOL®, …)* **par** un morphinique à libération prolongée (L.P.) **……** *(MOSCONTIN®, OXYCONTIN®, SKENAN®, KAPANOL®, …)*, à la dose équivalente prise sur 24h avec la forme à L.I., **réparti en …… prises à …… heures d'intervalle.**

Prendre **la première prise de** morphinique à libération prolongée **……** *(MOSCONTIN®, OXYCONTIN®, SKENAN®, KAPANOL®, …)* **en même temps que la dernière prise de** morphinique à libération immédiate **……..……..** *(ACTISKENAN®, ORAMORPH®, OXYNORM®, …)*.

Si les douleurs réapparaissent malgré les prises de morphinique L.P. **……. mg** *(MOSCONTIN®, OXYCONTIN®, SKENAN®, KAPANOL®, …)*, **prendre** un morphinique à libération immédiate **…… mg** *(ACTISKENAN®, ORAMORPH®, OXYNORM®, SEVREDOL®, …)* **jusqu'à 6 fois par jour.**

Totaliser la dose de morphinique à libération immédiate prise **sur 24h** et la reporter en **2 prises à 12h d'intervalle.**

Exemple :

*Si la personne prend **6 interdoses d'ACTISKENAN 10mg** sur 24h soit **60mg de morphine/ 24h**, on pourra prescrire de la **morphine à libération prolongée (L.P.)** en deux prises : **SKENAN 30mg le matin et 30 mg le soir** (12h d'intervalle entre 2 prises).*

*Et on pourra autoriser des interdoses de **10 mg d'ACTISKENAN** (**1/6ème des 60 mg de morphine L.P. journaliers**) en cas de réapparition de la douleur.*

Ordonnance n° 5 :

Remplacer la prise orale de morphinique **par** un **morphinique injectable**

Utiliser une ordonnance sécurisée

Si les médicaments ne peuvent être ingérés, **remplacer le morphinique de forme orale par une forme injectable** *(chlorhydrate de morphine, chlorhydrate d'oxycodone)* **:**

✓ ***Pour la voie sous cutanée :***

remplacer le …… *(MOSCONTIN®, OXYCONTIN®, SKENAN®, KAPANOL®, ...)*
par …… mg/ 24h *(chlorhydrate de morphine, chlorhydrate d'oxycodone)*
- soit …… mg par injection en sous cutanée, jusqu'à 6 injections / jour, pendant …….. jours.
- soit en continu à la seringue électrique ou avec une PCA, pendant …… jours.

✓ ***Pour la voie intra veineuse :***

remplacer le …….. mg *(MOSCONTIN®, OXYCONTIN®, SKENAN®, KAPANOL®, ...)*
par …… mg/ ……..h *(chlorhydrate de morphine, chlorhydrate d'oxycodone)*
En continu à la seringue électrique ou avec une PCA.
pendant …… jours.

Morphine injectable en PCA : cf. ordonnance n° 7.

En sous-cutanée :
Diviser la dose orale des 24 h par 2

Exemple :

SKENAN 90 mg x2 / j =
180 mg de morphine orale /24h =
90 mg de morphine en sous cutanée /24h
soit 6 injections de 15 mg /24h.

En intraveineux :
Diviser la dose orale des 24 h par 3

Exemple :

SKENAN 90 mg x2 / j =
180 mg de morphine orale /24h =
***60 mg de morphine par voie I.V. /24h** en continu ou 6 injections de 10 mg / 24h.*

Ordonnance n° 6 :

En cas **d'inefficacité du patch de fentanyl** (DUROGESIC®, MATRIFEN®, …)

Utiliser une ordonnance sécurisée

- **Enlever le patch de fentanyl**
- **prendre immédiatement une dose de** morphinique à libération immédiate **……..……** mg ***(ACTISKENAN®, ORAMORPH®, OXYNORM®, SEVREDOL®, …)***

Si **au bout de 1h** la douleur est **soulagée**, prendre **la même dose toutes les quatre heures soit …… mg**

Si **au bout de 1h** la douleur n'est **pas soulagée**, reprendre une dose de morphinique à libération immédiate, puis, 3 h après, une dose équivalente aux deux doses cumulées **soit …….. mg**.

Tenir compte de l'action du patch pendant encore 12 heures après l'avoir enlevé et du risque de déséquilibre du dosage après ces 12 heures.

Dose équivalente à 1/6ème à 1/10ème de la dose orale des 24 h équivalente au patch.

Exemple :

DUROGESIC 25µg = 60 mg de sulfate de morphine orale /24h.
*Les **doses** de **morphine L.I.** seront égales à **10 mg** (= 1/6ème de 60mg) **au maximum.***

DUROGESIC 25µg = 30 mg d'oxycodone L.P. /24h.
*Les **doses d'oxycodone L.I.** seront égales à **5 mg** (= 1/6ème de 30 mg) **au maximum.***

Lorsque le traitement est équilibré, utiliser un morphinique à libération prolongée. Totaliser la dose prise sur les 24h et la répartir en 2 prises à 12h d'intervalle.
(cf. modèle ordonnance n°4)

Ordonnance n°7 :

Remplacer un traitement morphinique par **voie orale par une PCA** de morphinique.

Utiliser une ordonnance sécurisée

Remplacer le …….. mg *(MOSCONTIN®, OXYCONTIN®, SKENAN®, KAPANOL®, …)*
par …….. mg *(chlorhydrate de morphine, chlorhydrate d'oxycodone)*

PCA en intra veineux ou en sous cutanée (barrer la mention inutile)

Débit continu (ou dose de base) : ……..……. mg/ 24h soit ……..…. mg / h pour les 12 premières heures.
Dose bolus : ……..…. mg
Nombre de bolus autorisé : …….. /h ou …….. / 24 h
Période réfractaire de …… minutes ou de ……. heure(s)
Soit la dose autorisée pour 24 h : ……..…. mg *(débit continu / 24 h + dose des bolus x nombre de bolus autorisé / 24h)*

Faire une ordonnance pour le prestataire fournisseur de la PCA

…… ampoules d'eau pour préparation injectables de ……..ml

Ordonnance pour 2 jours, à renouveler une fois.

Au bout de 12h, la douleur doit être réévaluée par un médecin ou une IDE et la dose de base doit être réajustée si nécessaire, en fonction du nombre de bolus administrés pour que la personne soit soulagée. En fonction de la nouvelle dose de base, réajuster la dose des bolus (1/6ème à 1/10ème de la dose de base).

Pour pouvoir **passer de la morphine per os à une PCA** de morphine il faut **calculer la dose de morphine injectable équivalente à la morphine orale :**

1- Calculer la dose de morphine orale prise sur 24h.

Par exemple : SKENAN 90 L.P 1 le matin et 1 le soir = 180 mg de morphine orale /24h

2- Calculer quelle est la dose de morphine injectable équivalente à la dose orale.

*PCA en **sous cutanée** :*
180 mg/ 24h de morphine orale = 90 mg/ 24h de morphine en S/C.
(Morphine en sous-cutanée /24h = ½ de la dose orale des 24h)
*PCA en **intra veineux** :*
180 mg/ 24h de morphine orale = 60 mg /24h en I.V.
(Morphine en intraveineux = 1/3 de la dose orale des 24h)

ATTENTION : La morphine à libération prolongée est efficace pendant au moins 12h. Lorsque l'on fait le relais avec une PCA, il y a un **risque de surdosage** si la dose de morphine dans la PCA est équivalente à la dose orale. Il est important pendant les 12 premières heures de **calculer la dose de morphine de la PCA correspondant à la moitié de la dose équivalente à la morphine L.P.** et d'autoriser des bolus avec la PCA.

Par exemple :
*Si PCA en **sous cutanée** :*
La dose équivalente à un SKENAN L.P. 90 mg x 2/jour est de 90 mg /24h de morphine injectable en s/c. On débutera la PCA avec une dose de base de 45 mg /24h soit 1,87 mg /h, pendant les 12 premières heures. On autorisera des bolus de 4,5 mg à 7,5 mg
(bolus = 1/6ème à 1/10ème de la dose des 24h).

*Si PCA en **intra veineux** :*
La dose équivalente à un SKENAN L.P. 90 mg x 2/jour est de 60 mg /24h de morphine injectable en I.V. On débutera la PCA avec une dose de base de 30 mg /24h soit 1,25 mg /h, pendant les 12 premières heures. On autorisera des bolus de 3 mg à 5 mg
(bolus = 1/6ème à 1/10ème de la dose des 24h).

Ordonnance n° 8 :

Remplacer **le patch de fentanyl** (DUROGESIC®, MATRIFEN®, …) par une **PCA de morphinique**

Utiliser une ordonnance sécurisée

Retirer le patch de fentanyl *(DUROGESIC®, MATRIFEN®, …)* **à la pose de la PCA et le remplacer par ……** *(chlorhydrate de morphine, chlorhydrate d'oxycodone)*

PCA en intra veineux ou en sous cutanée (barrer la mention inutile)

Débit continu (ou dose de base) : ……..…….. mg/ 24h soit …….. mg / h pour les 12 premières heures.
Dose bolus : ……. mg
Nombre de bolus autorisé : …….. /h ou …… / 24 h
Période réfractaire de …… minutes ou de ……. heure(s)
Soit la dose autorisée pour 24 h : …… mg
(débit continu / 24 h + dose des bolus x nombre de bolus autorisé / 24h)

Faire une ordonnance pour le prestataire fournisseur de la PCA

…… ampoules d'Eau Pour Préparation Injectables de …… ml

Ordonnance pour 2 jours, à renouveler une fois.

Au bout de 12h, la douleur doit être réévaluée par un médecin ou une IDE et la dose de base doit être réajustée si nécessaire, en fonction du nombre de bolus administrés pour que la personne soit soulagée. En fonction de la nouvelle dose de base, réajuster la dose des bolus (1/6ème à 1/10ème de la dose de base).

Calculer la dose de morphine injectable équivalente au patch de la façon suivante :

1- Calculer la dose de morphine orale équivalente au patch.
A savoir : DUROGESIC® 25 µg = 60 mg de morphine orale /24h

2- Calculer la dose de morphine injectable équivalente à la dose orale.

Par exemple :
*Si PCA en **sous cutanée** :*
DUROGESIC® 200 µg = 480 mg / 24h de morphine orale
= 240 mg /24h de morphine injectable en S/C.
(Morphine en sous-cutanée /24h = ½ de la dose orale des 24h)

*Si PCA en **intra veineux** :*
DUROGESIC® 200 µg = 480 mg / 24h de morphine orale
= 160 mg /24h de morphine injectable en I.V.
(Morphine en intraveineux = 1/3 de la dose orale des 24h)

3- ATTENTION : Le patch ayant encore un effet pendant au moins 12h lorsqu'on le retire, il y a un **risque de surdosage** si la dose de morphine dans la PCA est équivalente au patch. Il est important pendant les 12 premières heures de **calculer la dose de morphine de la PCA correspondant à la moitié de la dose équivalente au patch** et d'autoriser des bolus avec la PCA.

Par exemple :
*Si PCA en **sous cutanée** :*
*DUROGESIC® 200µg = 240 mg /24h de morphine injectable en s/c. Enlever le patch de fentanyl et débuter la PCA avec une **dose de base de 120mg /24h** soit 5mg /h, le patch ayant encore une efficacité pendant 12h. Autoriser des bolus de 12 mg à 20 mg avec la PCA*
(bolus = 1/6ème à 1/10ème de la dose des 24h).

*Si PCA en **intra veineux** :*
*DUROGESIC® 200µg = 160 mg /24h de morphine injectable en I.V. Enlever le patch de fentanyl et débuter la PCA avec une **dose de base de 80 mg /24h** soit 3,33 mg /h, le patch ayant encore une efficacité pendant 12h. On autorisera des bolus de 8 mg à 13 mg avec la PCA*
(bolus = 1/6ème à 1/10ème de la dose des 24h).

Ordonnance n°9 :

En cas de SURDOSAGE MORPHINIQUE avec un patch de fentanyl

(DUROGESIC® *MATRIFEN®, …)*

Utiliser une ordonnance sécurisée

- ✓ ***Enlever le patch de fentanyl*** *(DUROGESIC®, MATRIFEN®, …)*
- ✓ Si besoin, utilisation du protocole **NARCAN® en cas de surdosage morphinique aigu avec détresse respiratoire. (cf. ordonnance n° 10)**
- ✓ **Attendre 12 heures** avant de reprendre un traitement antalgique systématique. **Si les douleurs réapparaissent** avant la fin de cette période, donner une dose de **morphine orale à Libération Immédiate (L.I) en commençant par 1/6ème *à* 1/10ème *de la moitié de la dose orale des 24 h équivalente au patch.***

Par exemple :

DUROGESIC 50 µg = 120 mg de morphine orale/24h.
Commencer avec une morphine L.I. de 5 mg à 10 mg
(1/10ème à 1/6ème de la moitié des 120 mg/24h).

Continuer ce traitement en prenant une dose de morphinique à libération immédiate dès la réapparition de la douleur.

- Si **au bout de 1h** la douleur est **soulagée**, prendre **la même dose toutes les quatre heures soit …….. mg de ……** *(ACTISKENAN®, ORAMORPH®, OXYNORM®, SEVREDOL®, …)*
- Si **au bout de 1h** la douleur n'est **pas soulagée**, reprendre une dose de morphinique à libération immédiate puis 3 h après une dose équivalente aux deux doses cumulées **soit …….. mg de ……** *(ACTISKENAN®, ORAMORPH®, OXYNORM®, SEVREDOL®, …)*

Continuer l'augmentation de la posologie si nécessaire de la même façon jusqu'à trouver la dose efficace sur 4 h.

Au bout de 48 h :

Faire le total des doses prises par 24 h et le répartir en 2 prises de morphinique à Libération Prolongée, à 12 h d'intervalle.

Ordonnance n°10 :

En cas de SURDOSAGE MORPHINIQUE AIGU, utilisation avec du NARCAN®.

Prescription de …… ampoules de **NARCAN®** et de …… ampoules **d'Eau Pour Préparation Injectable.**

Evaluation du degré de surdosage :

Si R ≥ 2 ET / OU S ≥ 2 :

- **Arrêter le traitement morphinique**
- **Stimuler verbalement et tactilement**
- **Appeler le médecin traitant ou faire le 15.**

Protocoles d'utilisation du NARCAN®, après accord du médecin:

Diluer 1 ampoule de NARCAN® (0,4mg/1ml) dans 9ml de sérum physiologique ou d'EPPI.

Injecter ml par ml toutes les minutes jusqu'à l'obtention d'une fréquence respiratoire ≥10.
La titration permet de prévenir un retour brutal de la douleur.

→ Renouveler les injections en fonction de la clinique

→ Seringue électrique continue de NARCAN® (0,2mg/h) au moins pendant 12h, temps nécessaire pour l'élimination du produit, si le surdosage résulte d'un traitement avec un opioïde à libération prolongée ou un patch de fentanyl.

Quel que soit la forme du morphinique utilisé (Intra Veineuse, Sous Cutanée, orale, transcutanée, …), son **surdosage** peut entraîner une **dépression respiratoire.** Elle doit être **traitée rapidement en raison de sa gravité.**

L'antidote est la **naloxone (NARCAN®).** Avoir **2 ampoules disponibles à domiciles dès la prescription de morphinique**

Un patient sous morphinique doit être surveillé selon 2 échelles :

Echelle R (RESPIRATION)

R = 0 : Respiration sans gêne **et** fréquence supérieure à 10 mouvements par minute (mvt/min).
R = 1 : Respiration ronflante sans obstruction majeure **et** fréquence supérieure à 10 mvt/min.
R = 2 : Respiration irrégulière, obstruction, tirage ou fréquence respiratoire inférieure à 10 mvt/min.
R = 3 : pauses, apnées

Echelle S (SEDATION)

S = 0 : Patient éveillé.
S = 1 : Patient somnolent, aisément éveillable.
S = 2 : Patient somnolent la plupart du temps, réveillable à la stimulation verbale.
S = 3 : Patient somnolent la plupart du temps, réveillable à la stimulation tactile.

Le NARCAN® :

Le délai d'action en I.V. varie de ½ à 2 minutes. Il est de 3 min. en IM ou en S/C.

La durée d'action du NARCAN® est très brève : 20 à 30 minutes en I.V., 2h30 à 3h en I.M. ou S/C. Celle des morphiniques est de 3h à 4h minimum pour les formes à libération immédiate, selon la forme galénique.